



STATIONNEMENT RÉSIDENT

-

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR LA SOUSCRIPTION DES DROITS RÉSIDENTS

Pour toute souscription des droits de stationnement résidents, vous devez rassembler les justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou permis de conduire
- La carte grise du véhicule
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, gaz, téléphone fixe) ou tout autre document permettant d'attester de la qualité de résident
- La taxe d'habitation ou le bail de moins d'un an ou acte notarié de propriété

Justificatifs complémentaires pour les cas spécifiques :

- prêt du véhicule par un particulier : en plus de la carte grise, fournir une attestation de prêt (modèle téléchargeable) et une copie de la pièce d'identité du prêteur
- prêt du véhicule par l'employeur : en plus de la carte grise, fournir une attestation de mise à disposition du véhicule de société avec cachet ou papier à en-tête de l'entreprise (modèle téléchargeable)
- contrat au nom du résident s'il s'agit d'un véhicule de location
- étudiants : la carte grise du véhicule peut être à l'adresse des parents. Dans ce cas, fournir une attestation d'assurance mentionnant que le résident est le conducteur
- hébergement : fournir une attestation d'hébergement ainsi que la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur.